



Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0
Tél. : 819 848-2321 • Téléc. : 819 848-2202
direction.generale@saintfelixdekingsey.ca
www.saintfelixdekingsey.ca

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 15 novembre 2021, à 19 h 31, en la salle du conseil municipal, (Centre Eugène-Caillé) située au 1253 rue Lebel, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire, Roger Leblanc préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Éric Provencher	conseiller siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller siège 3
Madame Marie Gauvin	conseillère siège 4
Monsieur Mario Lemire	conseiller siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller siège 6

Madame Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Résolution #302-11-2021

FORMATION DES COMITÉS

CONSIDÉRANT l'importance qu'occupe les comités dans l'implication municipal de Saint-Félix-de-Kingsey;

ATTENDU QUE la désignation d'un ou des élus à des comités a pour objectif d'agir comme agent de liaison entre les comités, associations ou regroupement dans la communauté et le Conseil municipal pour adresser des demandes dont le Conseil apprécie en fonction de ses pouvoirs;

ATTENDU QUE le représentant agi comme porte-parole du Conseil pour recevoir les demandes de ces organisations ou transmettre des décisions;

ATTENDU QUE le représentant analyse toute demande adressée au Conseil en vue de formuler une ou des recommandations;

ATTENDU QUE le représentant assure la transmission des demandes, documents et recommandations des comités à la direction générale pour fins de discussion et de décisions par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le maire est membre d'office sur tous les comités;

CONSIDÉRANT qu'il a un représentant élu officiel par comité et supporté, au besoin par un autre élu en cas d'absence;

CONSIDÉRANT que les représentants élus au comité du capital humain siègent tous en même temps à moins d'une absence;

Il est entendu que :

Madame Marie Gauvin, conseillère, est nommée représentante élue du comité du Capital humain;

Monsieur Éric Provencher, conseiller, est nommé représentant élu du comité du Capital humain;

Monsieur Jean-François De Plaen, conseiller, est nommé représentant élu du conseil administratif en urbanisme (CCU);



Monsieur Éric Provencher, conseiller, est nommé représentant élu des loisirs;

Monsieur Mario Lemire, conseiller, est nommé représentant élu des loisirs;

Madame Marie Gauvin, conseillère, est nommée représentante élue de la culture;

Monsieur Simon Lauzière, conseiller, est nommé représentant élu du service incendie;

Monsieur Douglas Beard, conseiller, est nommé représentant élu du service de voirie et de travaux public;

Monsieur Mario Lemire, conseiller, est nommé représentant élu du service de voirie et de travaux public;

Madame Marie Gauvin, conseillère, est nommée représentante élue de la bibliothèque;

Monsieur Jean-François De Plaen, conseiller, est nommé représentant élu de l'association Municipalités Amies des Aînées du Québec (MADA);

Monsieur Douglas Beard, conseiller, est nommé représentant élu de la communauté anglophone de Saint-Félix-de-Kingsey;

QUE le représentant élu doit aviser le maire et la direction des dates des rencontres dans un délai de 72 heures avant la date de la rencontre par courrier électronique;

QUE le représentant élu doit rédiger un ordre du jour et un procès-verbal de chaque rencontre. Chaque procès-verbal doit être déposé à la plénière du Conseil municipal;

QUE le maire se garde le droit et la possibilité de modifier la représentation des élus aux comités ou d'annuler ledit comité en tout temps.

DÉPOSÉE ce 15 novembre 2021 en séance régulière devant public.

Copie certifiée conforme

À Saint-Félix-de-Kingsey, le 19 novembre 2021

Carole Pigeon,
Directrice générale et greffière-trésorière

Le texte final de cette résolution sera adopté lors de la prochaine séance régulière du conseil